

PROGRAMME DE FORMATION

Les management fees

Vos clients mettent en place des management fees entre leur holding et leurs filiales sans sécuriser le montage : convention absente ou imprécise, tarifs déconnectés du service rendu, prestations relevant en réalité du mandat social du dirigeant. L'administration fiscale sanctionne ces pratiques par le rejet des charges, des pénalités, voire une qualification en abus de biens sociaux.

Cette formation vous donne les clés pour structurer une convention de management fees opposable à l'administration, fixer une facturation justifiable et distinguer ce mécanisme du versement de dividendes.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, le bénéficiaire sera en mesure de :

- Sécuriser les conventions de management fees
- Construire la documentation pour éviter le risque fiscal.

PUBLIC VISÉ ET PRÉREQUIS

Public visé : Experts-comptables - Avocats - Conseillers en gestion de patrimoine (CGP) - Notaires

Prérequis : Avoir suivi une formation en droit, fiscalité, finance ou gestion de patrimoine.

Moyens matériels requis

La formation à distance nécessite : un ordinateur (ou tablette) équipé d'une connexion internet stable, d'un navigateur à jour et d'un accès à l'application Microsoft Teams (lien de connexion transmis avant la session). Une paire d'écouteurs ou un casque est recommandée pour un meilleur confort d'écoute.

CONTENU DE LA FORMATION

MODULE 1 — DEFINITION ET ENJEUX

- Définition et distinction avec les autres flux intragroupe
- Pourquoi les groupes y recourent
- Panorama des risques : pourquoi ce sujet est aujourd'hui un axe prioritaire de contrôle

MODULE 2 — LES CONVENTIONS

- Rôle et portée juridique de la convention de management fees
- Articulation avec le régime des conventions réglementées
- Clauses essentielles : objet, durée, reconduction, résiliation, description des prestations, révision

MODULE 3 — NATURE DES PRESTATIONS DE SERVICE

- Prestations facturables vs prestations relevant du mandat social du dirigeant : où placer la limite
- Typologie des services éligibles (juridique, comptable, financier, RH, marketing, stratégie)
- La question de la "prestation fictive" : critères retenus par l'administration et le juge

MODULE 4 — LA REMUNERATION

- Méthodes de fixation du prix
- Cohérence prix/service rendu et lien avec les prix de transfert intragroupe
- Traitement TVA et comptabilisation (comptes concernés)

MODULE 5 — RISQUES CIVILS, FISCAUX ET PENAUX ET DOCUMENTATION

- Analyse des risques
- Repères jurisprudentiels et doctrine BOFiP à connaître
- Preuves à constituer et à conserver

DURÉE ET LIEU DE LA FORMATION

1 journée — 3h30 heures | 3 novembre 2026 | 9h00 – 12h30 | Webinaire Teams |

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription par e-mail ou via le site internet www.think-twice.fr

La confirmation d'inscription est adressée dans un délai de 48 heures ouvrées.

La convention de formation est transmise au plus tard 7 jours avant le début de la session.

Délai de rétractation : 14 jours pour les prestations achetées à distance (particuliers).

Pour les professionnels, se référer aux conditions de la convention de formation.

MÉTHODES ET MOYENS MOBILISÉS

- Distanciel en webinaire synchrone (Teams)
- Pédagogie praticienne : apports techniques structurés, illustrés de jurisprudences récentes et de situations réelles. **Cas pratique traités tout au long de la session.**
- Supports remis aux participants via leur espace LearnBox
- Échanges et questions-réponses entre participants et intervenants.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les acquis sont mesurés en deux temps :

- Quiz de positionnement avant le démarrage de la session
Identification du niveau de connaissance des participants et ajustement pédagogique si nécessaire.
- QCM d'évaluation finale à compléter sur la plateforme Learnbox
Vérification de l'acquisition des compétences et remise d'une attestation de formation.

SUIVI DE LA FORMATION

- Documents de fin de formation : attestation d'assiduité ou rapport de présence au webinaire, certificat de réalisation et certificat de réussite
- Enquête satisfaction bénéficiaire à +90 j.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Think Twice s'engage à adapter ses formations aux besoins spécifiques des participants en situation de handicap. Tout besoin d'aménagement doit être signalé au moment de l'inscription ou via le questionnaire d'analyse de besoin et de positionnement.

La référente handicap est **Marie-Caroline Blanc** — marie-caroline@think-twice.fr

TARIFS

450 € HT par participant (TVA au taux de 20%) .

INTERVENANTS

Muriel Vigie — **Avocate fiscaliste**

Fondatrice du cabinet Muriel Vigie Avocat | Chargée d'enseignement Master droit fiscal appliqué - Univ. Paris Dauphine | Ancienne inspectrice principale des finances publiques.

CONTACT – ASSISTANCE TECHNIQUE ET PEDAGOGIQUE

Référente pédagogique & administrative : Muriel VIGIE

- Email : muriel@think-twice.fr
- Téléphone : 07 89 00 06 65
- Site internet : www.think-twice.fr

THINK TWICE SAS

RCS Aix-en-Provence – 106 580 947

Organisme de formation enregistré auprès du Préfet de la région Paca n°93132529013.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat